

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 35 (1978)

Heft: 6

Rubrik: Divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

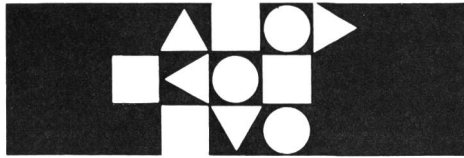
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les Suisses sont pour le sport d'élite

Une enquête sur ce que pensent les hommes en Suisse du sport de haute performance et de l'Aide sportive suisse

Article tiré du «Sport»

Procédé

Le questionnaire a été élaboré en étroite collaboration avec l'Aide sportive suisse. 159 collaboratrices et collaborateurs de l'Institut de sondage de l'opinion publique ont assuré le bon déroulement de cette enquête répartie sur deux périodes, l'une du 17 au 31 janvier et l'autre du 23 février au 6 mars 1978. Durant chacune de ces périodes, ils ont interrogé environ 475 hommes dans toute la Suisse (excepté le Tessin): 77 pour cent en Suisse alémanique et 23 pour cent en Suisse romande. 40 pour cent étaient âgés de 18 à 34 ans, 30 pour cent de 35 à 54 ans et 30 pour cent de plus de 54 ans. Le choix a été fait sur la base des critères suivants: sexe, âge, région linguistique et économique, importance de la localité, classe sociale.

Opinion positive sur le sport d'élite

L'évaluation des réponses a montré que l'opinion des hommes suisses sur le sport d'élite est positive. La question suivante a été posée: «Voici une liste de différentes opinions. Dites-moi si vous partagez chacun de ces avis.» (Sur le questionnaire, l'ordre n'était pas le même, car on avait mélangé les arguments positifs et négatifs.)

	oui (en %)	non (en %)	aucune opinion, pas de réponse ¹ (en %)
Les sportifs d'élite promeuvent leur sport par leurs performances	80	5	15
Le sport populaire profite des grands succès sportifs	76	8	16
Les sportifs d'élite sont de bons exemples pour notre jeunesse	66	19	15
Les sportifs d'élite sont la meilleure propagande pour leur pays	57	27	16
Le sport d'élite est important pour une nation	56	29	15
Le sport d'élite est d'une importance nationale	43	41	16
Le sport d'élite est uniquement l'affaire du sportif concerné	34	51	15
Le sport d'élite ne favorise que l'esprit de grandeur (prestige)	33	53	14
L'argent dépensé pour le sport d'élite est de l'argent gaspillé	24	59	17

¹ Chiffres complémentaires pour arriver à 100 pour cent

Le résultat est évident: la majorité des hommes suisses est pour le sport d'élite. Si l'on tient compte de l'âge, c'est la catégorie des hommes de 35 à 54 ans qui s'est exprimée de la façon la plus positive.

Que pensez-vous des concours internationaux?

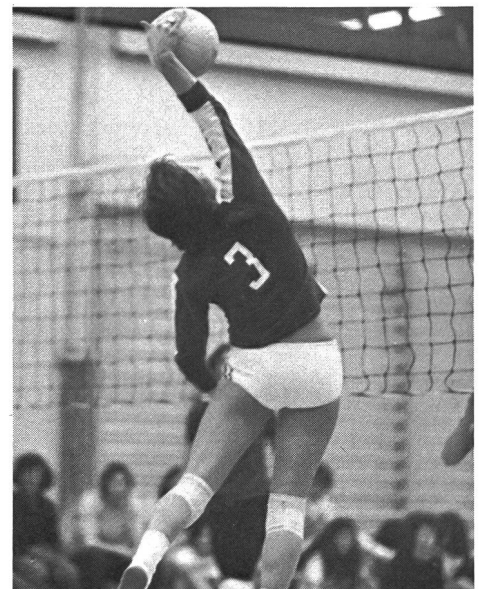
En posant la question «Pensez-vous que la Suisse doit participer aux concours internationaux? Si oui, pour quelles raisons?», on voulait connaître les arguments les plus importants. Voici le résultat (plusieurs réponses étaient possibles):

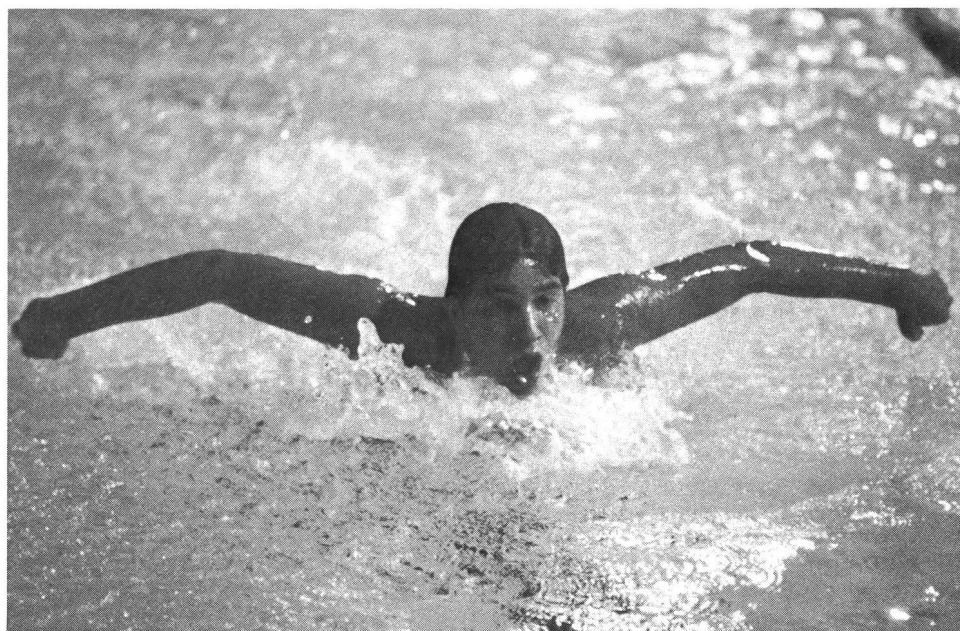
	en %
Participer est plus important que vaincre	48
Stimulation pour les jeunes	43
Pas de bon niveau sportif possible sans confrontations internationales	39
Propagande pour la Suisse à l'étranger	36
S'il y a une possibilité, il faut y participer	35
Récompense pour les efforts des athlètes	33
Bon pour la réputation de la Suisse à l'étranger	24
Un pays comme la Suisse ne peut rester à l'écart	18
Important pour l'économie de notre pays	14
Autres arguments	4
Non	2
Aucune opinion / pas de réponse	12

L'opinion des hommes helvétiques sur le sport d'élite est très positive. 80 pour cent sont de l'avis que les sportifs d'élite font de la bonne propagande pour leur sport et trois quarts pensent que le sport populaire profite également des grands succès qu'ils obtiennent. Quant à l'opinion sur l'Aide sportive suisse, huit hommes sur dix retiennent qu'elle est une «organisation utile».

Voilà en résumé le résultat de l'enquête organisée cette année par un institut de sondage de l'opinion publique sur la demande d'une entreprise industrielle.

Le but de cette enquête était de savoir ce que pensent les hommes suisses de plus de 18 ans du sport d'élite. L'intérêt se concentrait notamment sur le financement du sport d'élite, ainsi que sur la formation et l'encouragement des sportifs d'élite amateurs. Par la même occasion, on voulait connaître leur opinion sur l'Aide sportive suisse et savoir s'ils étaient disposés à soutenir financièrement le sport d'élite.





Qui doit financer le sport d'élite?

Question: «Qui paye *actuellement* aux sportifs d'élite amateurs les frais, par exemple compensation pour perte de gain, occasionnés par les nombreux entraînements et concours?» (plusieurs réponses possibles)

	Situation actuelle (en %)	Situation désirée (en %)
Aide sportive, fédérations et sociétés sportives	59	60
Spectateurs des manifestations sportives	29	33
Personnes privées	29	15
Industrie	24	21
Publicité commerciale	24	27
Confédération	13	29
TV, radio, presse	11	13
Celui qui est fort, qu'il devienne professionnel et qu'il s'en tire lui-même	3	7
Autres idées	6	3
Personne	2	1
Aucune opinion / pas de réponse	20	15

20 pour cent n'ont pas su dire qui participe actuellement aux frais des sportifs d'élite amateurs. La majorité est de l'avis que les sportifs d'élite sont soutenus financièrement par les *organisations sportives*, et, selon eux, cette situation ne devrait pas être changée.

30 pour cent sont de l'avis que l'aide financière vient des *spectateurs* et de *personnes privées*. Cette aide des personnes privées est toutefois beaucoup moins désirée, 15 pour cent seulement approuvent cette solution.

Un quart des personnes interrogées dit que les sportifs d'élite bénéficient d'un appui financier de la part de l'*industrie* et de la *publicité commerciale*, et personne ne voudrait changer cette situation.

Par contre, un tiers désire que la *Confédération* soutienne financièrement les sportifs d'élite amateurs, et 13 pour cent seulement supposent qu'elle le fait déjà actuellement.

Aide insuffisante aux sportifs d'élite

Pour pouvoir juger la situation actuelle, on a demandé «Selon vous, la manière dont les sportifs d'élite suisses sont soutenus financièrement aujourd'hui est-elle bonne ou mauvaise?».

Résultat:

Bonne	31%
Mauvaise	43%
Aucune opinion / pas de réponse	27%

Un quart environ n'a pas su répondre à cette question. Mais on pense en général que la situation est plutôt mauvaise (43 pour cent).

En Suisse romande, l'opinion est claire: 12 pour cent trouvent la situation actuelle bonne et 54 pour cent disent qu'elle est mauvaise.

Précisons à ce propos que plus les personnes sont âgées, plus elles ont tendance à se prononcer positivement au sujet de la situation d'aujourd'hui.

Qui doit payer?

Question: «Partant du fait que le financement doit être assuré par le *secteur privé*, qui devrait payer à votre avis?»

	Total des interrogés (949) (en %)
Aide sportive, fédérations et sociétés sportives	46
Spectateurs de manifestations sportives	31
Publicité commerciale	29
Industrie	26
Personnes privées	16
TV, radio, presse	13
Celui qui est fort, qu'il devienne professionnel et qu'il s'en tire lui-même	5
Autres idées	3
Personne	1
Aucune opinion / pas de réponse	14

Davantage d'argent pour l'athlétisme

Plus d'un Suisse sur trois est de l'avis que l'athlétisme devrait recevoir davantage d'argent. Dans les couches sociales supérieures, c'est même un Suisse sur deux qui est de cet avis.

Question: «Dans quels sports faut-il soutenir encore davantage les sportifs d'élite amateurs?» (3 réponses au maximum.)

	Total des interrogés (949) (en %)
Athlétisme	36
Gymnastique	23
Ski	18
Hockey sur glace	15
Football	13
Cyclisme	12
Natation	12
Handball	9
Sports équestres	7
Course d'orientation	7
Tennis	7
Tir	7
Volleyball	7
Voile	4
Boxe	4
Basketball	3
Golf	1
Curling	1
Autres sports	11
Aucun sport	5
Aucune opinion / pas de réponse	20

L'athlétisme l'emporte largement avec 36 pour cent. A ce propos, il est intéressant de comparer les pourcentages des différentes classes sociales: couche inférieure 15 pour cent, couche moyenne inférieure 34 pour cent, couche moyenne supérieure 41 pour cent, couche supérieure 46 pour cent.

La bonne réputation de l'Aide sportive

70 pour cent connaissent l'Aide sportive, plus précisément 82 pour cent en Suisse alémanique et 33 pour cent en Suisse romande où l'Aide sportive est relativement peu connue.

	en %		en %
Organisation utile	80	Organisation inutile	4
Moyen adéquat pour financer le sport d'élite amateur	73	Moyen inadéquat pour financer le sport d'élite amateur	8
Dispose relativement de peu d'argent	64	Dispose de beaucoup d'argent	7
Défend les intérêts du sport en général	57	Défend les intérêts de quelques bailleurs de fonds	11
Organisation efficace	52	Organisation plutôt inefficace	14

En Suisse alémanique, l'Aide sportive suisse est particulièrement bien connue avec 82 pour cent, tandis qu'en Suisse romande le pourcentage est très faible avec 33 pour cent. L'Aide sportive a également une bonne réputation: 80 pour cent trouvent qu'il s'agit d'une organisation utile et 52 pour cent croient à son efficacité.

Mais lorsqu'il est question de soutenir financièrement l'Aide sportive, les avis changent: 40 pour cent disent non. Les autres verseraient en moyenne 16 fr.10 si des «campagnes de ce genre étaient organisées».

Table ronde: Statut d'amateur – quo vadis?

12e rapport annuel pour entraîneurs nationaux CNSE

Règle 26, Code d'admission

Pour être admis à participer aux Jeux olympiques, un concurrent:

- doit observer et respecter les statuts du Comité international olympique ainsi que les règles de sa fédération internationale, telles qu'approuvées par le CIO, même si les règles de sa

Les Suisses ont en principe une très bonne opinion de l'Aide sportive suisse. La question était: «Je vais vous lire différentes opinions exprimées au sujet de l'Aide sportive. Dites-moi laquelle des deux opinions opposées s'approche le plus de la vôtre?» (Pour mettre toutes les personnes interrogées sur un pied d'égalité, elles ont reçu tout d'abord une feuille d'information sur l'Aide sportive.)

Comparée à la moyenne, l'opinion des gens qui s'intéressent au sport est encore plus positive. Mais même ceux pour qui le sport d'élite est plutôt inutile approuvent l'Aide sportive.

Là aussi, les couches sociales supérieures sont plus généreuses que les couches inférieures. En Suisse romande, le scepticisme est relativement grand, ce qui est partiellement dû au fait que l'Aide sportive y est moins connue.

On a également essayé de trouver quel genre de campagne serait approprié. Mais les réponses aux 4 campagnes proposées ne laissent entrevoir aucune préférence claire et nette: nous avons en tête «l'affiliation à l'Aide sportive», suivie de très près par les 3 autres propositions, à savoir «les dons» ainsi que la vente «d'articles pour les supporters et des souvenirs» et la vente «de timbres-poste avec surtaxe».

fédération sont plus strictes que celles du CIO:

- ne peut avoir reçu de rémunération financière ou obtenu des avantages matériels pour la pratique du sport sauf pour ce qui est autorisé dans les textes d'application complétant la présente règle.

Pour la règle 26

Un concurrent peut:

- Etre un enseignant d'éducation physique dispensant un enseignement élémentaire.
- Accepter, pendant la période de préparation et celle de la compétition elle-même, dont la durée sera limitée par les règles de chacune des fédérations internationales:

a) une aide par l'intermédiaire de son comité national olympique ou de sa fédération nationale pour:

- les frais de nourriture et d'hébergement;
- les frais de transport;
- l'argent de poche couvrant les menus frais;
- les frais d'assurance couvrant les accidents;
- la maladie, l'invalidité et les biens personnels;
- l'achat des vêtements de sport et de l'équipement personnel;
- le coût des soins médicaux, de la physiothérapie et le remboursement des entraîneurs autorisés;

b) en cas de besoin, une compensation, autorisée par son comité national olympique ou sa fédération nationale, pour couvrir le manque à gagner résultant de l'absence de son travail ou de l'impossibilité d'exercer sa profession, en raison de sa préparation ou de sa participation aux Jeux olympiques et aux compétitions sportives internationales. En aucun cas, les sommes payées dans ces conditions ne pourront excéder le montant que le concurrent aurait gagné par son travail au cours des mêmes périodes. La somme représentant cette compensation sera payée avec l'accord des fédérations nationales ou des comités nationaux olympiques, et comme ils l'entendront.

- Accepter les prix gagnés lors des compétitions, dans les limites des règles des fédérations internationales respectives.
- Accepter des bourses d'enseignement académique ou technique.

Un concurrent ne doit pas:

- Etre ou avoir été professionnel, dans quelque sport que ce soit, ou avoir signé un contrat à cette fin avant la clôture officielle des Jeux.
- Avoir permis que sa personne, son nom, son portrait, ou ses performances sportives soient exploités à des fins publicitaires sauf si sa fédération internationale, son comité national olympique ou sa fédération nationale a/ont signé un contrat de publicité pour des équipements ou pour un parrainage. Tous les paiements doivent être effectués à la fédération internationale, au comité national olympique ou à la fédération nationale intéressée et non à l'athlète.
- Porter sur ses vêtements ou sur lui-même, ou transporter des marques publicitaires autres que la marque de fabrique sur lesdits équipements ou vêtements tels qu'autorisés par le CIO, d'entente avec les fédérations internationales, lors des Jeux olympiques, des championnats du monde ou continentaux et des jeux patronnés par le CIO.
- Avoir fait office d'entraîneur professionnel dans quelque sport que ce soit.

Commission d'admission

Une commission peut être nommée afin de faire respecter la règle 26 et ses textes d'application, ainsi que les règles nos 1 et 3 (principes fondamentaux), 8 (nationalité), 28 (cas particuliers), 35 (affiliation), 49 (reportages).

L'interdiction de la publicité pour l'alcool est justifiée

Dans le but d'enrayer les problèmes créés par l'alcoolisme, de nombreuses communes ont décidé, ces dernières années, de proscrire de leur domaine, les affiches publicitaires et toute autre réclame en faveur des boissons alcooliques. Ces mesures sont raisonnables vu l'importance qu'a pris ce genre de publicité et les charges énormes qui incombent aux services de santé et aux institutions sociales pour porter remède aux dommages causés par l'alcoolisme. Me Paul Steiner, docteur en droit de St-Gall, a étudié cette question et affirme dans son rapport final qu'une telle restriction de la liberté du commerce et de l'industrie se justifie aussi sur le plan juridique.

1. L'interdiction de la publicité pour l'alcool sur la voie publique et sur toute autre propriété du domaine public se justifie. Compte tenu du droit foncier, ces mesures ne nécessitent donc aucune base légale nouvelle qui serait encore à créer. Une telle interdiction n'enfreint pas l'article 4 de la constitution fédérale et est en particulier compatible avec le principe de l'égalité de tous devant la loi.

2. La liberté du commerce et de l'industrie ne s'étend pas à la publicité pour l'alcool faite sur le domaine public. L'interdiction d'une telle publicité sur le domaine public est non seulement compatible avec le libre arbitre des autorités conformément à l'article 4 de la constitution fédérale, mais elle ne porte pas non plus atteinte au principe de la liberté individuelle et tout particulièrement de la liberté du commerce et de l'industrie.

3. L'interdiction sur le domaine public de la publicité pour l'alcool s'inscrit dans le cadre du devoir qu'ont les autorités de préserver le bien-être général. On peut donc dire, à juste titre que les autorités sont non seulement autorisées à appliquer cette interdiction mais que c'est même de leur devoir de faire usage de ce pouvoir. Cela d'autant plus que la publicité en faveur de l'alcool sur le domaine public est en contradiction avec les prescriptions et les mesures prises par l'Etat, les cantons et les communes pour lutter contre l'alcoolisme dans ses causes et ses effets. ISPA

Marathon ou «marathon»?

Comment mesurer un parcours sur route

Gabriel Duguay

«Tiré de Spiridon»

Co-responsable canadien (avec les marathoniens Patenaude et Wallingford) de l'homologation des parcours de courses sur route, le Québécois Gaby Duguay a bien voulu expliquer comment on doit mesurer un marathon. N.T.

D'après Ted Corbitt, il y a quatre méthodes pour mesurer les parcours sur route. Ted est un pionnier dans ce domaine, et c'est aussi le respon-

sable du Comité de mesurage des parcours pour l'AAU, homologue de vos fédérations nationales d'athlétisme. C'est d'ailleurs grâce à ce comité que les Canadiens ont reçu toute la documentation qui a servi pour mesurer le parcours du marathon des Jeux de Montréal.

Ces quatre méthodes acceptables font appel

- soit à la bicyclette calibrée,
- soit à la roue de géomètre calibrée,
- soit au ruban métallique,
- soit aux cartes topographiques.

Si nous préférons la première de ces méthodes, celle de la bicyclette calibrée, c'est parce qu'elle permet de travailler à 15 km/h, et surtout parce qu'elle donne une précision de 57 cm par kilomètre (bien plus grande que celle des normes de la FIAA) si le parcours est asphalté.

Toutefois, un organisateur peut fort bien avoir recours à une équipe d'arpenteurs-géomètres, mais à condition de lui fournir toutes les données techniques requises... et de payer le prix de son travail.

Déterminer le kilomètre standard

La méthode dite de la bicyclette calibrée exige tout d'abord que l'on mesure un kilomètre sur route plate, asphaltée et en ligne droite, cela à 1 m du bord. On demande aussi que la route soit peu circulée (pour des raisons de sécurité). On se sert d'un ruban métallique de 50 m avec une tension de 7 kg, et le travail requis va nécessiter une équipe de quatre personnes.

Après avoir mesuré deux fois le même kilomètre et s'être assuré que la différence entre les deux mesures est inférieure à 15 cm, on confirme l'obtention du kilomètre par des clous ou une croix faite à la peinture.

On est alors prêt à calibrer aussi la bicyclette. Pour ce faire, on pose sur la roue avant un compteur spécial «Clain Jones», lequel enregistre 20 chiffres par révolution de la roue de la bicyclette. Le cycliste parcourra au moins quatre fois le kilomètre calibré ou standard pour obtenir des lectures similaires. Exemple: 9359, 9358, 9357, 9358,5. Notons ici que c'est au même cycliste de calibrer la bicyclette, mesurer le parcours et recalibrer la bicyclette le même jour. La moyenne obtenue - en l'occurrence 9358 - détermine l'équivalence kilométrique. Pour mesurer le marathon, par exemple, on multiplie 42,195 km par 9358, et le nombre obtenu est celui que l'on doit voir apparaître au compteur au terme du parcours de marathon. Les points capitaux (0,5 km, 10 km, 15 km..., et 42,195 km) sont marqués au sol au moyen de peinture et de clous; et l'on prend soin de noter l'emplacement du repère. Dans la mesure du possible, on fera en sorte que le départ et l'arrivée soit fixés à des points aisément repérables: par exemple, une borne-fontaine, devant l'église, etc.

Après avoir mesuré le parcours, on revient au kilomètre calibré, pour recalibrer la bicyclette afin de s'assurer de la constance du mesurage.

Le cycliste roulera encore quatre fois, obtenant peut-être 9360, 9359, 9359,5, 9358.

La mesure du kilomètre standard doit comporter une marge d'erreur inférieure à 15 cm; sinon on recommence, et l'on prend la moyenne des mesures. On mesurera à des températures de près de 20° C, et par des journées où il y a peu de vent. La mesure du parcours de course se fera deux fois au minimum avec une différence inférieure à 57 cm par km; sinon on recommence. Le parcours est mesuré à 1 m du bord de la route, mais aussi selon la ligne suivie par les coureurs, dans les courbes surtout. On mesurera sur un sol sec, par une journée peu venteuse, et avec une température constante, car l'air des pneus peut se dilater, et fausser ainsi la constante obtenue lors de la calibration.

Un mot des autres méthodes:

Méthode du ruban métrique

La précision dépend de la qualité du travail de l'équipe de mesurage, ainsi que du terrain lui-même. On peut en ce cas mesurer à une vitesse de 3 km/h. Et dans les courbes on mesure par intervalles de 10 mètres ou moins, d'où le manque de précision. Il est aussi assez difficile de maintenir le nombre des mesures particulières calculées (par exemple, 50 m + 50 m + 35 m, etc.)

Méthode de la roue de géomètre calibrée

Cette méthode demande aussi une bonne équipe patiente. Il faut d'abord calibrer un kilomètre avec le ruban métallique (voir plus haut, sous «bicyclette calibrée»). Ensuite on *marche* avec la roue tout au long du kilomètre, et l'on enregistre la lecture. Après quatre répétitions, on calcule la déviation constante, et l'on peut ensuite procéder au mesurage du parcours. On avance à 3 km/h, en appliquant une pression constante sur la roue.

Les cartes topographiques

Ces cartes doivent être à grande échelle. Cette méthode est conseillée dans un but de vérification, mais elle n'est pas acceptée au Québec. Quelle que soit l'une de ces trois méthodes utilisées, il est nécessaire de changer de méthode pour le deuxième mesurage du parcours.